

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 60 (1975)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



3

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
60^e année
Lausanne
Mars 1975

J.A. 1000 Lausanne 1

Pâques 1975: ombres et lumière

Le jour et la nuit, l'alternance régulière de la lumière et des ténèbres a toujours frappé les hommes.

Les peuples méditerranéens inondés de soleil ont toujours été amoureux de lumière. Un personnage de l'ancienne tragédie grecque s'écrie avant de mourir : « Lumière, je te salue pour la dernière fois. » Et plusieurs peintres — Rembrandt et d'autres — sont justement célèbres à cause de leur maîtrise et de leur virtuosité à jouer de l'ombre et de la lumière.

Ombres et lumière : ces deux mots résument le Vendredi-Saint et le jour de Pâques.

Ombres du Vendredi-Saint :
« De la sixième à la neuvième heure il y eut des ténèbres sur toute la terre... »

Ombre de la croix sur cette colline du Calvaire, où meurt pour le salut de tous les hommes celui dont le centurion romain dira : « Cet homme était vraiment Fils de Dieu ».

Ombre sur les amis, qui voient l'effondrement d'un beau rêve : pensez au chemin d'Emmaüs : « Pourquoi êtes-vous tristes ? » Nous espérions que ce serait lui qui délivrerait Israël.

Ombre de la nuit qui tombe... Comment ne pas évoquer le magnifique poème de Charles Péguy :

« C'est alors, ô Nuit, que tu vins et dans un grand linceul tu ensevelis — Le Centenier et ses hommes romains — La Vierge et les saintes femmes, et cette montagne et cette vallée sur qui le soir descendait — Et mon peuple d'Israël et les pécheurs et ensemble celui qui mourait, qui était mort pour eux. »

Et pourtant *lumière de Pâques*.

C'est dans la féerie et la splendeur d'une aube printanière que le Sauveur est sorti du tombeau... « Il est ressuscité comme il l'avait dit, alleluia ».

Lumière pour les amis et les disciples... « N'est-il pas vrai que notre cœur était tout brûlant au dedans de nous, lorsqu'il nous parlait »...

Lumière sur l'œuvre entreprise : « Allez, enseignez toutes les nations », — la Pentecôte, la conquête spirituelle du monde entier. C'est vraiment la réalisation de la devise bien connue de Genève : Post tenebras lux : après les ténèbres, la lumière.

Ombres et lumières, c'est l'histoire de nos vies personnelles, c'est aussi l'histoire de l'Eglise. Mais conformément à la nature de notre journal, nous étudierons ce phénomène dans son contexte économique et politique.

La Suisse a connu bien souvent dans son histoire ce double jeu de balançoire de l'Eglise : alternance de périodes de prospérité et de périodes de crise.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Tout va-t-il pour le mieux dans le meilleur des mondes ? « Tout va très bien, Madame la Marquise » — ou bien sommes-nous au fond du gouffre avec l'inscription bien connue sur la porte de l'enfer : « Vous qui entrez ici, laissez toute espérance » ?

Je crois qu'il faut donner la célèbre réponse du Normand : oui et non. Il est certain qu'il y a un ralentissement, un tassement, et n'étant pas prophète, je garderai pour l'avenir un silence prudent.

Pour commencer tout ne va pas si mal. Le régime actuel tant décrié — ce pelé, ce galeux d'où nous vient tout le mal — nous a donné une aisance, un confort, un style de vie inconnus des générations avant nous. Regardez dans les journaux les nombreuses annonces pour régimes pour maigrir ! Il faut en conclure que beaucoup de Suisses ont encore assez à manger et même trop !

Il faut garder son calme et sa confiance, éviter une psychose de crise. Il y a encore des choses à améliorer chez nous, bien sûr !

mais que cela ne nous empêche pas de voir ce qui a été fait. Et s'il y a l'ombre d'une crise à l'horizon, notre peuple doit faire ce qu'il a fait à toutes les périodes sombres de son histoire : serrer les dents et serrer les rangs, et l'orage passera.

Regardez les dernières cent cinquante années de notre histoire : il y a eu autant de périodes de crise, que de périodes de prospérité, et pourtant nous avons tenu.

Pensez à la période 1940-1945 de la Deuxième Guerre mondiale. Situation à première vue désespérée. Un historien a récemment écrit à ce propos : « Jamais Go-

liath n'avait été si grand et David si petit ». Isolement militaire, isolement économique, problèmes de ravitaillement. Comment vivre et survivre ? Et pourtant grâce au travail des autorités civiles et militaires, grâce à l'union de tous les citoyens devant le danger, il fallait tenir et on a tenu.

Ombres et lumière : faut-il être optimiste ou pessimiste ? Un chrétien doit être résolument optimiste. Le Seigneur le répétait tant de fois à ses disciples : « Ayez confiance ».

Après la nuit, l'aube viendra.

Abbé Christophe

Que vaut la vie d'un homme ?

Quand j'étais à l'école primaire, mon maître, un grand spécialiste de l'histoire du Moyen Age, nous faisait frissonner en nous racontant des histoires de chevaliers brigands qui rançonnaient les malheureux voyageurs s'aventurant sur les routes de notre pays. Nous pensions qu'il s'agissait là de mœurs propres à des temps barbares et que le progrès avait changé tout cela !

Il faut bien déchanter aujourd'hui : l'enlèvement d'un enfant, d'une femme, d'un homme fortuné est devenu un moyen de gagner rapidement de l'argent, beaucoup d'argent. Dans certaines villes de notre continent, en plein jour, devant une police impuissante, on enlève un industriel, un enfant de parents riches, puis c'est le coup de téléphone, le marchandage, deux millions, un million sinon c'est la mort. Mais en même temps, en ce même continent, on envoie au camp de concentration ceux qui revendiquent les droits fondamentaux de la liberté. Par des méthodes savamment sadiques on réduit l'homme à rien. Hallucinantes descriptions de l'Archipel Goulag !

Chez nous la question de la valeur de la vie est également posée.

Les discussions relatives à l'avortement et à l'euthanasie nous confrontent chaque jour avec ce problème, et combien souvent les arguments avancés font preuve d'une effarante légèreté !

La récession et l'inflation, sans oublier la surévaluation de notre monnaie, entraînent des rationalisations et des restructurations d'entreprises qui, brutalement, car la décision se veut scientifique, remettent en question la valeur du travail de bien des hommes et des femmes de chez nous et de l'étranger, alors que voici moins d'une année on criait à la pénurie de main-d'œuvre ! Autant de situations qui nous démontrent com-

bien fragiles sont les assises d'une société qui n'a plus de norme valable pour répondre à la question : Que vaut la vie d'un homme ?

Vendredi Saint nous rappelle cette norme. Celui qui a été vendu par Judas pour trente pièces d'argent, le prix d'un esclave, a donné sa vie sur la croix pour tous les hommes. Et pourquoi ? Ecoutez le Sauveur : « C'est ainsi que le Fils de l'homme est venu non pour être servi, mais pour servir, et donner sa vie en rançon pour la multitude. » Jésus, par son acte d'amour, veut nous arracher à l'emprise des puissances démoniaques qui dévaluent l'homme pour en faire le jouet de tous les systèmes et de toutes les idéologies. En nous réconciliant avec Dieu, il redonne à nos existences leur véritable valeur, leur véritable dignité.

C'est cela la norme, la norme de toute justice pour tous les temps. En Christ, l'homme est devenu mesure de toutes choses. Pour l'avoir oublié, nous sommes retournés à un nouveau Moyen Age, dont nous ne voyons pas l'issue. Mais précisément parce que nous ne voyons, humainement, pas d'issue, ne serait-ce pas là un signe de Dieu pour que nous retournions à Golgotha pour réapprendre une sagesse que nous avons oubliée : une éthique de justice et de liberté qui a sa source dans le don de soi et la solidarité.

DuBois

Chronique économique et financière

En ce début de 1975, il semble que l'on entre dans une nouvelle période économique. La situation est si différente par rapport à 1974 que les analyses de la situation de l'an dernier prennent une allure historique. Une casure s'est en effet produite et un vent de pessimisme, sinon de panique, souffle à présent.

Pour ces raisons, nous ne nous étendrons pas sur ce que fut l'économie

nationale en 1974. L'excellente étude du Crédit Suisse publiée dans le numéro de février du *Messenger Raiffeisen* a suffisamment informé nos lecteurs. Nous nous proposons de compléter cette étude du C.S. sous trois angles :

1. Les échanges commerciaux
2. Le marché de l'argent et des capitaux
3. L'évolution probable pour 1975.

Rappelons cependant dans les gran-

des lignes les caractéristiques de notre économie en 1974, en particulier à la suite de la Commission de recherches économiques¹.

La fin de l'année 1974 a donc été marquée par la confirmation du ralentissement conjoncturel. Le taux de croissance a baissé en particulier par suite du ralentissement de la demande intérieure. Cette régression a été le fait aussi bien de la consommation privée que des investissements dans la construction.

Ce ralentissement de la demande a été très sensible pour les biens de consommation tels que l'habillement, les meubles et les voitures. Les raisons de cette réduction de la demande pourraient être l'évolution des revenus (le rapport de la Commission de recherches économiques n'est pas très catégorique sur ce point), et l'évaluation des perspectives par les consommateurs.

Les échanges commerciaux

Arrêtons-nous à l'examen de nos échanges commerciaux, au moyen de quelques chiffres :

	Millions de fr.
Total de nos exportations en 1974	35 353
A destination de la CEE	15 588
A destination de l'AELE	4 710
A destination des USA	2 501

Nos exportations vers la CEE représentent donc les 44 % de nos exportations totales, alors que les pays de l'AELE absorbent les 13,3 % de nos ventes et les USA les 7 %.

	Millions de fr.
Total de nos importations en 1974	42 929
En provenance de la CEE	28 573
En provenance de l'AELE	4 039
En provenance des USA	2 806

Nos importations proviennent donc aux 66 % des pays du Marché commun, aux 9,4 % de nos partenaires dans l'AELE et aux 6,5 % des USA.

Notre balance commerciale boucle donc à nouveau par un solde passif, lequel est en continuelle augmentation. Alors que la valeur des exportations en pour-cent des importations était de 79,4 % en 1970, elle atteint 82,4 % en 1974.

Notre principal client reste bien entendu l'Allemagne fédérale qui nous achète pour 4 842,6 millions de francs

(13,6 % du total de nos exportations). C'est d'ailleurs également l'Allemagne qui est notre principal fournisseur, puisque nous lui achetons les 29 % de nos importations.

Les exportations de nos principales branches industrielles sont les suivantes en pour-cent :

Machines, appareils et instruments	33,2 %
Industrie chimique	22,3 %
Industrie horlogère	7,6 %
Habillement	8,2 %
Alimentation et tabac etc...	3,6 %

Dans tous ces secteurs, à l'exception de l'alimentation et du tabac, les exportations en valeur nominale ont augmenté. Traduits en valeur réelle cependant, compte tenu du renchérissement, les taux de variation par rapport à 1973 sont les suivants :

Exportations totales	+ 4,4 %
Machines, appareils et instruments	+ 4,7 %
Industrie horlogère	- 1,6 %
Chimie	+ 10,8 %
Habillement	- 5,5 %
Alimentation et tabac	- 4,1 %

Quant à nos importations, elles se répartissent ainsi :

Matières premières et produits mi-fabriqués	44 %
Biens de consommation	30,3 %
Biens d'équipement	16 %
Produits énergétiques et connexes	9,7 %

Alors qu'en valeur nominale toutes ces importations ont augmenté par rapport à 1973, on constate qu'en valeur réelle seules les importations de ma-

tières premières et de produits mi-fabriqués ont augmenté de 1,3 %.

Marché de l'argent et des capitaux

Les marchés financiers se sont effondrés en 1974. Certains chroniqueurs ont parlé de « la descente aux enfers » de la bourse². Les activités boursières ont connu des contre-performances extraordinaires. Le record de la baisse est battu par l'Angleterre où l'indice du Financial Times des valeurs industrielles a baissé de 53,8 %. La bourse de Paris affiche une baisse de 31,7 %.

Les valeurs les plus touchées ont été celles de l'industrie automobile (- 48 %), des constructions électriques (- 41 %), du bâtiment (- 35 %) et du pétrole (- 34 %). Forte baisse également aux bourses de Bruxelles (25,6 %), de Milan (31,2 %) et de Wall Street (30 %) où même les « vedettes » se sont effondrées. Seules les bourses allemandes ont résisté, grâce bien sûr à une économie qui reste solide malgré le chômage.

On sait que ces dernières semaines, toutes les bourses ont connu une reprise assez spectaculaire. Les causes en sont les déclarations des gouvernements de provoquer la relance, la baisse des taux d'intérêt à court terme, la diminution des craintes concernant le pétrole et l'intérêt plus marqué des producteurs de pétrole pour les actions³.

Les bourses suisses ont également connu en 1974 une baisse extraordinaire évaluée à 33,3 % venant juste après l'Angleterre pour ce triste record. Tous les principaux titres ont en effet baissé sensiblement :⁴

	Cours fin 1973	Cours fin 1974
Alusuisse (au porteur)	2 040.—	950.—
Brown Boveri (au porteur)	1 010.—	830.—
Ciba-Geigy (au porteur)	1 640.—	1 225.—
Hoffmann-Laroche (bons de jouissance)	11 650.—	6 950.—
Nestlé (au porteur)	3 590.—	2 130.—
Sulzer (nominative)	3 140.—	2 575.—
Sandoz (au porteur)	4 650.—	3 825.—

Si l'on compare l'indice boursier de la BNS au plus haut en 1973 (197,4) et au plus bas en 1974 (111,2), on constate une baisse de 43 %. Cette baisse est de 26 % si on compare les deux indices les plus élevés en 1973 et 1974.

Le marché monétaire a été caractérisé en 1974 par un approvisionnement

étroit, mais jugé suffisant. L'objectif des autorités monétaires était de maintenir les liquidités monétaires « dans le cadre souhaité ». Cet objectif a été atteint par une réduction graduelle des avoirs minimaux (dépôts non productifs d'intérêt que les banques sont tenues d'effectuer sur des comptes spéciaux auprès de la BNS, proportionnel-

lement aux fonds déposés chez elles) et par une politique de liquidités (swap).

La BNS a gardé le contrôle de la base monétaire en 1974 en n'intervenant pas sur le marché des devises. L'instrument des avoirs minimaux a été utilisé d'une manière très flexible par la BNS. Le problème pour notre institut d'émission est de contrôler la masse monétaire afin de ne pas accélérer l'inflation, tout en ne freinant pas la croissance. La BNS a dès lors envisagé de réduire *graduellement* l'inflation pour ne pas bloquer la croissance économique déjà bien compromise.

Le *marché des changes* a montré une grande tension en 1974. Alors que le dollar a une tendance à la hausse dès octobre 1973 jusqu'au début de l'année 1974, il s'est ensuite effondré à un tel

point que l'appréciation du franc suisse menace de n'être plus supportable par notre économie et en particulier par notre industrie d'exportation.

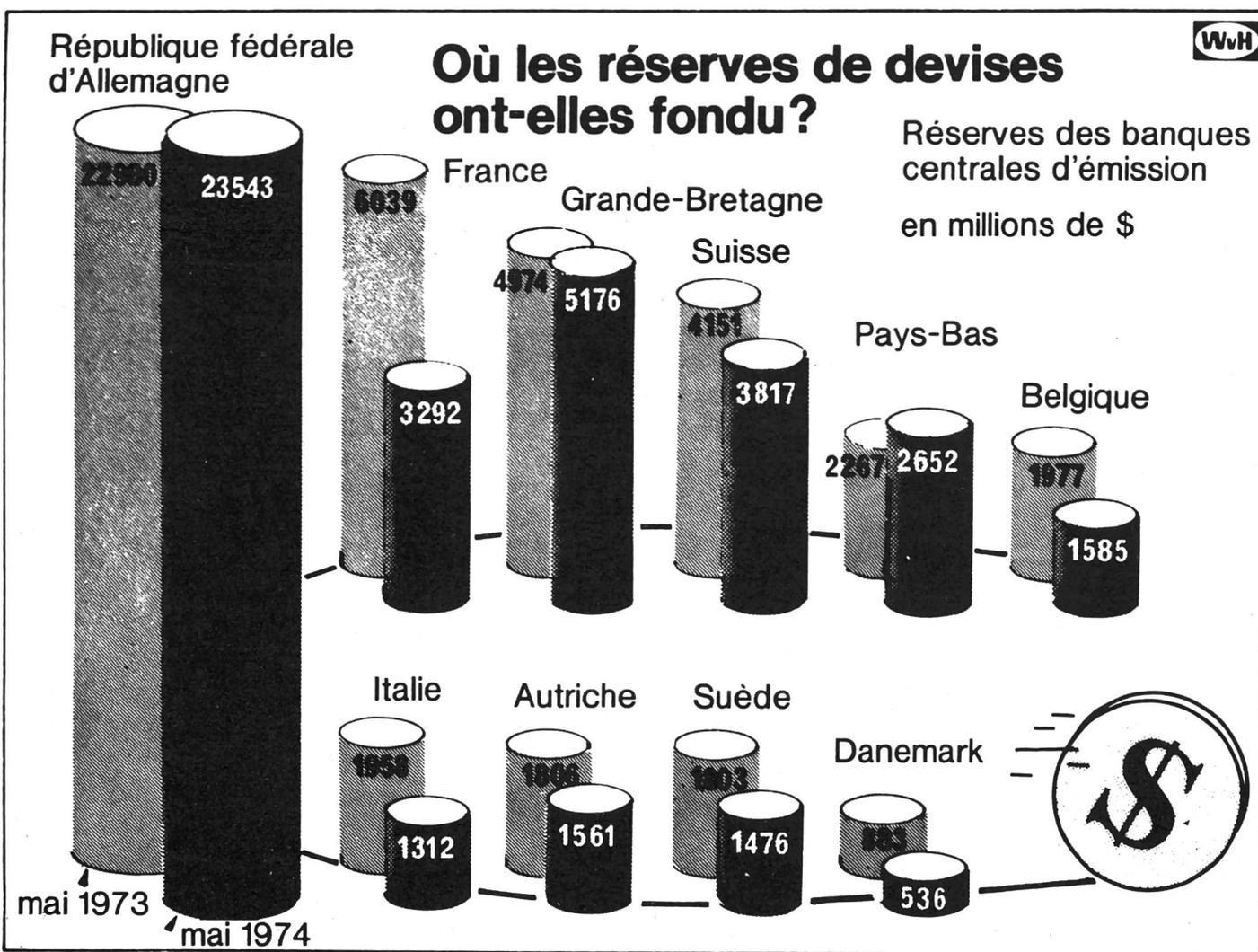
Reprenons, à la suite de la Commission de recherches économiques, l'examen de l'évolution du taux d'appréciation du franc suisse en fonction de nos exportations (base : 5 mai 1971 = 0) dans les quinze principaux marchés :

	Minimum	Maximum
Janvier 1973	6,3 %	9,5 %
Août 1973	16,1 %	20,7 %
Décembre 1973	15,8 %	16,3 %
Août 1974	24,8 %	25,6 %
Décembre 1974	36,7 %	42,5 %

Pour la période du 19 au 31 XII 1974, le franc suisse s'est apprécié vis-à-vis de chacune des monnaies de ces quinze marchés en particulier par rap-

port au yen japonais (35,2 %), à la lire italienne (34,9 %), au dollar (25,7 %). Cette appréciation a été de 21,5 % par rapport au franc français et 13,9 % par rapport au mark allemand.

La diminution des liquidités de notre économie a renforcé la tendance à recourir au *marché des capitaux*. Or, par l'arrêté fédéral du 20 décembre 1972 la BNS fixe trimestriellement le plafond des émissions d'emprunts suisses et rend obligatoire la demande d'autorisation. Pour 1974 le plafond a été fixé à 3,8 milliards de francs et il a été porté à 3,9 milliards pour le quatrième trimestre. Plusieurs emprunts n'ayant pas trouvé prêteurs, les taux ont été relevés et la durée des emprunts a eu tendance à se réduire de quinze ans à dix-douze ans, parfois huit ans. Le marché s'est ainsi stabilisé à fin



Les réserves de devises s'amenuisent

Bonn (DaD). — Dans presque tous les pays européens les réserves de devises ont fondu ces derniers temps, surtout à la suite de l'augmentation massive du prix du pétrole. Comme on le voit sur notre diagramme, la République fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas ont pu compenser leurs sorties de devises au moyen des recettes accrues de leurs exportations. La Grande-Bretagne a profité de son haut niveau d'intérêt et de l'afflux des devises en provenance des pays exportateurs de pétrole. Contrairement à la livre sterling, dont la stabilité est encore plus fragile que celle du dollar le « deutschemark » est toutefois en progression à nouveau sur le marché des changes. Seul le franc suisse est plus convoité.

wl (Flash sur l'Allemagne)

1974 avec un rendement de base de 8-8 3/4 % et la plupart des émissions furent bien accueillies.

Pour 1974, toujours les emprunts suisses ont totalisé 3,94 milliards de francs et les emprunts étrangers 1,01 milliard (64,8 % de moins qu'en 1973). Les émissions d'actions suisses ont atteint 0,62 milliard de francs au total.

La demande d'argent frais a donc été de 5,57 milliards de francs. Les remboursements se sont montés à 0,67 milliard de francs ce qui porte le prélèvement net à 4,9 milliards de francs.

Ces emprunts ont été faits par les collectivités publiques à raison de 38 % (Confédération 12,1 %, cantons 13,8 % et communes 12,1 %) et par le secteur privé à raison de 62 % : 24,7 % par le secteur de l'électricité, du gaz et de l'eau, 14,1 % par les banques, 6,9 % par les centrales de lettres de gage, 3,7 % par l'industrie etc...

Perspectives économiques

Les experts sont très prudents dans l'énoncé des perspectives. On ne peut leur en faire le reproche quand on sait à quel point notre économie est dépendante de la situation économique de nos principaux partenaires commerciaux. A cela s'ajoute l'incertitude sur l'évolution du cours du dollar et sur l'appréciation de notre franc, dont les effets commencent réellement à se faire sentir.

Si la résistance de notre industrie d'exportation, malgré la surévaluation de notre franc, a donné la preuve de son extraordinaire vitalité, il est fort probable cependant qu'elle a aujourd'hui atteint les limites de ses forces. Si donc jusqu'à ce jour les responsables de notre politique conjoncturelle avaient à choisir entre une politique de stabilité et la lutte contre l'inflation, la détérioration de la situation d'aujourd'hui limite ce choix. Certains réclament déjà de nos autorités une politique budgétaire « raisonnablement active »⁵.

L'accroissement du chômage chez nos partenaires économiques pourrait inciter ceux-ci à une même politique active. C'est cela sans doute qui fait dire à maints experts que la situation économique s'améliorera au milieu de 1975. D'autre part, certaines causes de l'accalmie sont structurelles et monétaires, ce qui laisse supposer que nous

entrons plutôt dans une phase de stabilisation que dans une crise réelle. Un grand défi est lancé à nos autorités qui devront obligatoirement trouver une parade à l'appréciation du franc suisse. Sauf reprise vigoureuse du dollar — dont la baisse semble d'ailleurs peu préoccuper les Américains — notre pays devra sans doute envisager un double marché des changes.

Revenons à la Commission de recherches économiques et à son analyse des perspectives. Ces experts estiment que la phase régressive de l'actuel cycle conjoncturel se poursuivra en 1975. Ils ajoutent : « Si toutefois, par suite de devises cherchant un placement favorable, le franc suisse continuait à se revaloriser davantage qu'il n'apparaît justifié sous l'angle de la politique commerciale, il pourrait se poser des problèmes pour une partie de notre industrie d'exportation ».

Nous estimons quant à nous que ces problèmes se posent déjà sérieusement à certaines entreprises d'exportation de même que le problème de l'emploi, bien que le rapport estime qu'il ne se posera que dans quelques branches isolées (bâtiment).

Pour le reste et en guise de conclusion, nous pouvons résumer ainsi les prévisions de notre Commission de recherches économiques :

- ralentissement probable du rythme de croissance de la consommation privée
- réduction du volume des constructions
- baisse importante de la production des logements
- reprise — timide — de la construction artisanale et industrielle
- réduction de la construction publique et des investissements en biens d'équipement
- réduction des dépenses de consommation de l'Etat
- le volume des exportations pourrait s'accroître de 4 % (4,4 % en 1974) et leur valeur d'environ 10 % (18 % en 1974).

Roger Schindelholz

Dans nos Caisses Raiffeisen

Il n'y a rien de bien nouveau à signaler depuis le billet du 23 décembre dernier. Les propositions contenues dans la circulaire de la direction de

l'Union « Taux d'intérêts pour 1975 », du 12 décembre 1974 sont fondées aujourd'hui encore, à l'exception peut-être des taux des obligations. Le marché de l'argent était très détendu à fin janvier. Certains oracles prophétisaient même un fléchissement des taux des obligations. Officiellement rien ne s'est produit jusqu'à ce jour (18.2.1975). Le taux de 8 % concédé par la BNS pour les titres à sept et huit ans n'a toutefois pas été adopté avec enthousiasme par toutes les banques locales et régionales. En ce moment, la tendance est à la baisse dans ce secteur. *Nous renvoyons les membres des comités, les gérantes et les gérants à la circulaire de la Banque centrale du 17 février 1975.*

Les consignes données l'an dernier ont toujours toutes leurs raisons d'être :

- Offrir aux déposants des taux au moins aussi avantageux que ceux des bons établissements bancaires de la région.
- Faire preuve de modération dans la distribution du crédit, la priorité étant accordée aux anciens et fidèles clients.
- Maintenir constamment une forte réserve de liquidités permettant de donner suite, en tout temps et avec aisance, aux retraits des déposants d'abord, puis aux demandes raisonnables et bien justifiées de crédit — de crédit d'exploitation et de petit crédit notamment — des anciens débiteurs.

18.2.75

-pp-

¹ 231^e rapport de la Commission de recherches économiques. Supplément de « La Vie économique » de janvier 1975.

² « Le Monde » du 31 décembre 1974.

³ Selon le Bulletin mensuel des actions de la Banque A. Sarasin & Cie, Bâle.

⁴ Liste des valeurs. UBS. Janvier 1974/janvier 1975.

⁵ Perspectives économiques pour 1975. J.-Ch. Lambelet et A. Mattei. Centre de recherches économiques appliquées, Université de Lausanne (Créa).

Pensée

Dieu créa l'homme et, ne le trouvant pas assez seul, il lui donna une compagne pour mieux lui faire sentir sa solitude.

Paul Valéry

A notre petit-fils Olivier

La Croix du chemin

Une croix domine mon chemin.
Elle me fait signe de la main.
Sur moi souvent on l'a dessinée,
Me rappelant ma destinée.

A l'aube du premier jour,
Mon père me dit son Amour,
Et sa Foi et son Espérance
Par ce signe de délivrance.

Ma mère le renouvela
Cent fois, mille fois, mais voilà,
Je n'y voyais qu'une pratique
Nous séparant des hérétiques.

De la vie le tourbillon
Me saisit comme un papillon,
Me jette aux feux de l'orage,
Me pousse vers le naufrage.

La Croix est au bord du chemin
Comme l'Etoile du matin.
L'Espoir renaît dans mon âme,
Du phare j'aperçois la flamme.

Je retrouve mon énergie.
Puissant, je fais face à la vie.
Toujours au prix de grands efforts,
Sauf et heureux, j'atteins le port.

Vous tous qui cherchez la fortune,
Qui croyez la voir sur la lune,
Saisissez-la à pleines mains,
C'est la Croix au bord du chemin.

Marcel Tamini



Ici, on ne badine pas avec... le droit

Intérêt moratoire - Paiement arriéré de l'intérêt

D'après l'art. 104 CO, le débiteur doit l'intérêt moratoire, quand il est en demeure pour le paiement d'une somme d'argent.

Par somme d'argent, il faut comprendre une dette en capital ; en effet l'art. 105, al. 1 CO, prescrit formellement que le débiteur, qui est en demeure pour le paiement d'intérêts, ne doit l'intérêt moratoire qu'à partir du jour de la poursuite ou de la demande en justice. Toute stipulation contraire s'apprécie conformément aux dispositions qui régissent la peine conventionnelle (art. 105, al. 2 CO).

L'art. 160 CO prévoit qu'une peine peut être stipulée en vue de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat ou en vue de l'inexécution du contrat au temps ou dans le lieu convenu. Faute d'autre convention, lors de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, le créancier ne peut seulement demander que l'exécution ou la peine convenue. Si la peine est stipulée pour l'inexécution du contrat au temps ou dans le lieu convenu, le créancier peut demander à la fois que le contrat soit exécuté et la peine acquittée.

Si rien d'autre n'a été convenu avec le débiteur que le paiement du montant du prêt et de l'intérêt, par exem-

ple à 6 %, le créancier ne peut exiger un intérêt moratoire sur l'intérêt échu, mais pas encore payé, par principe qu'à partir du jour de la poursuite ou de la demande en justice. Si le créancier ne veut subir aucune perte sur le montant dû pour la durée entre l'échéance et le paiement effectif, il doit prévoir une condition dans le contrat du prêt, d'après laquelle le taux de l'intérêt est augmenté par exemple de ¼ % si le débiteur est en demeure pour le paiement des intérêts de plus d'un mois.

Une telle clause doit être considérée comme licite et ne peut être estimée comme une façon d'é luder les prescriptions sur l'intérêt moratoire. D'une part, l'intérêt supplémentaire ne grèvera pas l'intérêt échu et non payé, mais sera perçu sur le montant du prêt pour la période où l'intérêt n'aura pas été payé ponctuellement ; d'autre part

le but envisagé peut aussi être atteint en convenant, en principe, d'un intérêt plus élevé par exemple de 6 ¼ % comme base, mais qui se réduit de ¼ % à 6 % lors du paiement ponctuel. De plus le créancier est libre dans la fixation de l'intérêt pour autant qu'il ne demande pas un intérêt usuraire. Il s'y ajoute encore la possibilité légale de faire renforcer l'observation du délai fixé par une clause pénale. Dans les affaires de prêt, il est convenu généralement d'un jour fixe d'échéance ; il faut reconnaître à la formule : « Si l'intérêt n'est pas payé ponctuellement, le taux d'intérêt augmente de ¼ % » le caractère d'une clause pénale pour l'observation de l'échéance. Si l'intérêt supplémentaire ne devait pas être reconnu comme clause pénale faute d'indication formelle, il devrait tout de même être réalisable en tant que taux alternatif, qui vaut comme convenu dès le début et qui doit être applicable selon les circonstances (paiement de l'intérêt ponctuel ou non) que le débiteur peut laisser arriver selon son bon plaisir.

Et voilà qu'à ces considérations juridiques vient s'opposer une disposition de la loi *soleuroise* d'introduction au Code civil.

Selon l'art. 795 CC (les art. 793 à 883 traitent du gage immobilier), le service de l'intérêt est réglé librement par les parties, sous réserve des dispositions légales contre l'usure. Sur cette base, le paragraphe 279 de la loi *soleuroise* d'introduction au Code civil a la teneur suivante :

« La convention, d'après laquelle le débiteur, qui est en demeure pour le paiement de l'intérêt, doit payer un intérêt plus élevé, est nulle. Demeure réservée la créance d'intérêts moratoires. »

Cette disposition de la loi d'introduction au Code civil se trouve sous le titre « Gage immobilier » et est désignée en marge comme « Interdiction de l'intérêt pénal ». L'interdiction de l'intérêt pénal se limite ainsi aux affaires de prêt garanties par gage immobilier. Elle ne s'étend pas aux cautionnements, aux nantissements et autres prêts. Elle ne peut pas non plus s'étendre aux affaires de prêt pour lesquelles une cédula hypothécaire est donnée en garantie, en tout cas pour autant que cette forme de garantie n'ait pas été

Le Congrès Raiffeisen suisse 1975

aura lieu à Lucerne, les 14 et 15 juin

Le programme général prévoit :

SAMEDI 14 juin Assemblée générale de la Coopérative de cautionnement
Assemblée des délégués de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Logement à Lucerne, pour tous les délégués

DIMANCHE 15 juin Excursions.

UNION SUISSE DES CAISSES RAIFFEISEN

choisie exclusivement pour tourner l'interdiction de l'intérêt pénal.

La clause pénale ne peut être considérée comme intérêt pénal ; car celle-ci est stipulée pour renforcer l'exécution du contrat de prêt, notamment du temps et du lieu convenus. La disposition cantonale n'est pas non plus en mesure d'empêcher la clause pénale prévue par le droit fédéral, car le droit privé cantonal ne saurait rompre le droit privé fédéral. Si l'on considère que le paragraphe 279 réserve la créance d'intérêts moratoires et qu'une convention, qui s'oppose au principe général sur les intérêts moratoires selon l'art. 105 CO, est à apprécier d'après les principes sur la cause pénale, il reste seulement un espace restreint pour l'application de l'interdiction de l'intérêt pénal. La possibilité d'application sera d'ailleurs écartée, si, dans les contrats *soleurois* de prêts sur gage immobilier, une disposition de la teneur suivante est incluse : « Le taux de l'intérêt sera fixé par le créancier d'après les conditions du marché, il s'élève pour le moment à ... %. Echéance de l'intérêt à la fin de chaque année civile. Si le débiteur est en demeure pour le paiement de l'intérêt, il doit, pour chaque paiement arriéré de l'intérêt, une peine de ¼ % sur le montant du prêt soumis à l'intérêt. »

En réponse à notre question, nous avons appris que les offices *soleurois* du registre foncier refusent régulièrement toute demande contraire au paragraphe 279 de la loi d'introduction. Mais si les conditions du prêt sont déterminées dans une convention séparée,

ce ne sera plus l'affaire des offices du registre foncier de décider si la solution désirée par l'intérêt supplémentaire est tenable, mais du juge.

On peut d'ailleurs se demander si le maintien de l'interdiction de l'intérêt pénal a encore un sens. En effet, si le débiteur ne paie pas l'intérêt régulièrement et ponctuellement, il s'expose à la poursuite et à une dénonciation. De plus, cette disposition a été prise à une époque (en l'année 1911) où des abus étaient plutôt encore possibles. Par contre, aujourd'hui, les taux d'intérêt des banques forment un marché concurrentiel, qui est encore soumis à la surveillance des prix. Les art. 21 CO et 157 du Code pénal rendent même inefficace la principale disposition de l'article 75 de la Constitution cantonale *soleuroise*, qui dit :

« Des revendications de plus de 3 % au-dessus du taux annuel d'intérêt officiel de la Banque cantonale *soleuroise* pour intérêt, commission et provision doivent être punies comme usure. »

Le taux usuraire a finalement été réglé par le concordat intercantonal sur les mesures à prendre pour combattre les abus dans la pratique des intérêts de la manière suivante :

« Celui qui, sur le territoire du concordat cantonal, accorde, sous n'importe quelle forme, des prêts ou des crédits, ne peut, en aucun cas, exiger, comme indemnité globale, plus de 1,5 % du montant réellement dû au début de chaque mois (c'est-à-dire mensuellement au plus 1 % pour intérêts, provision, commission et taxes

et au plus 0,5 % pour dépenses et frais effectifs) ».

La hausse de la limite de l'usure jusqu'à 18 % n'a donc aucun rapport avec l'augmentation de ¼ % de l'intérêt pour le débiteur en demeure du paiement de l'intérêt.

Ki
Trad. Rae

P.S. La seconde partie de cet exposé consacrée à une disposition de la loi soleuroise d'introduction au Code civil intéressera aussi les lecteurs de Suisse romande, par les explications qu'elle contient au sujet de dispositions complémentaires relevant du droit privé cantonal qui « ne sauraient rompre le droit privé fédéral ».

Réd.

des comités de direction de Fribourg romand.

du 24 au 26 novembre 1975 : présidents des conseils de surveillance

du 26 au 28 novembre 1975 : présidents des comités de direction des Caisses vaudoises.

Nous prions les présidents des Caisses de ces deux Fédérations de marquer d'une croix verte — couleur d'espérance ! — les dates indiquées. Ils recevront en temps utile le programme détaillé de ces journées, accompagné des propositions de l'Union suisse concernant la solution des inévitables problèmes d'intendance.

A l'exception du coût du déplacement (billets CFF, essence, etc.) l'Union prend à sa charge tous les frais de ces séminaires. Nos Caisses ne manqueront pas de profiter de cette aubaine.

-pp-

Séminaires réservés aux dirigeants des Caisses Raiffeisen de Suisse romande

Cette année auront lieu à Saint-Gall les premiers séminaires en langue française à l'intention des dirigeants de Caisses Raiffeisen de Suisse romande.

Deux séminaires sont organisés, durant la même semaine : le premier du lundi au mercredi à midi, le second du

mercredi à midi au vendredi à midi.

Pour les Caisses de la Suisse romande deux semaines entières ont été prévues pour cette année, soit :

du 3 au 5 novembre 1975 : présidents des conseils de surveillance
du 5 au 7 novembre 1975 : présidents

Bibliographie

Du côté des revues

La « Revue Neuchâteloise » (Case postale 906, 2001 Neuchâtel) fait avec son soixante-neuvième numéro une incursion dans le plus grand canton de Suisse et le moins connu. Pourquoi « Rester Romanche ? » Parce que le romanche, langue minoritaire parlée par 50 000 personnes et reconnue seulement à la veille de la dernière guerre en tant que quatrième langue nationale, est menacé, ainsi que sa culture. Par le tourisme de masse avec ses promoteurs immobiliers et les terres aliénées au spéculateur (cet homme qui fait son beurre avec la crème des autres, comme l'écrit l'auteur Cla Biert), par l'immigration, par la technique et l'industrialisation, celles-là mêmes qui encerclent la petite église de Rhâzuns par une forêt de pylônes... Et un peuple qui perd sa langue est un peuple qui perd son identité. Certes, à côté des mesures officielles, la part de la littérature, même minime, n'est pas à négliger dans la sauvegarde d'une langue, comme le souligne Roland Kaehr dans la préface.

C'est pourquoi la « Revue Neuchâteloise » publie quelques textes d'auteurs romanches dont l'effort créateur contribue à la survie des dialectes ladins, sursilvains ou surmirans. Nulle prétention d'apporter par eux un véritable échantillon de la littérature rhéto-romanche;

seulement quelques jaillissements, quelques grammes de cette littérature bien vivante avec des auteurs comme Cla Biert, Peter Cadotsch, Luisa Famos, Andri Peer ou Armon Planta, dont le chant contre les bulldozers affamés est remarquable. Mais, la culture c'est aussi le patrimoine artistique. C'est pourquoi Gabriel Mützenberg, un spécialiste de

l'art romanche, parle de deux églises fort humbles à l'extérieur : celles de Rhâzuns et de Lûen. Le photographe Michel-Antoine Robert les a tirées de l'obscurité pour jeter à la lumière de janvier l'incroyable beauté de leurs fresques datant du XIV^e siècle.

AD

L'année agricole 1974

Les températures relativement élevées de janvier à la mi-avril ont entraîné un départ précoce de la végétation. Sur le Plateau, la pâture du bétail a débuté au moins trois semaines plus tôt que l'année précédente. A la mi-avril, plusieurs nuits de gel ont marqué le début d'une période de temps plus frais qui s'est prolongée jusqu'à la fin juillet si bien que l'avance de la végétation a peu à peu complètement disparu. C'est au mois d'août seulement que les températures sont devenues estivales mais au début de l'automne déjà le temps a nettement fraîchi et une longue période de pluie s'est installée retardant ainsi les travaux d'automne et créant de graves difficultés à l'agriculture de montagne.

Les conditions atmosphériques ont été favorables à la croissance des fourrages jusqu'en automne. La récolte de foin et de regain a été plus abondante

que l'année précédente mais la qualité a été légèrement inférieure. La montée aux alpages s'est faite à une date normale mais le bétail a dû redescendre plus tôt que d'habitude à la suite des chutes de neige précoces surtout dans le Jura et dans les Préalpes vaudoises.

Les emblavures de céréales panifiables ont régressé d'environ 7000 ha par rapport à 1973. Les cultures se sont bien développées et malgré la densité des semis, on n'a signalé que peu de verse. La récolte des céréales panifiables s'est faite à une date relativement tardive, dans de bonnes conditions atmosphériques; les rendements sont de bons à très bons. Il n'y a eu pratiquement pas de blé germé. Les livraisons à la Confédération ont probablement atteint 380 000 tonnes contre 325 000 environ l'année précédente. Les rendements des céréales fourragères ont été très bons aussi. Seul le maïs en grain a

été quelque peu retardé et il a souffert du temps humide et froid avant la récolte ce qui a finalement entraîné une baisse de rendement à l'hectare par rapport à 1973. Pour le *colza* les superficies ont augmenté d'environ 4 % alors que les rendements ont fait un saut de près de 40 %. Dans quelques régions on a même enregistré des rendements records.

Les *superficies des cultures des pommes de terre* ont subi une nouvelle réduction d'environ 1000 ha en 1974 pour tomber à 23 000 ha au total. Cependant la récolte a été nettement plus abondante que l'année précédente du fait que les rendements à l'hectare ont atteint des records en moyenne du pays. Heureusement il a été possible, d'une part, d'en exporter des quantités remarquables et, d'autre part, l'affouragement des pommes de terre a pris un nouvel essor à la suite du renchérissement général des denrées fourragères. Dans le secteur des *betteraves sucrières*, les quantités récoltées ont été moins élevées qu'en 1973 malgré une augmentation des surfaces. Les cultures de betteraves sucrières ont plus ou moins souffert du jaunissement des feuilles comme ce fut le cas d'ailleurs dans toute l'Europe. La récolte qui s'est déroulée sous une pluie persistante a été pénible, avec des rendements modestes et une faible teneur en sucre. Il sera difficile d'atteindre 15 % en moyenne du pays. Le nouvel arrêté sur l'économie sucrière entré en vigueur le 1er octobre 1974 donne la possibilité aux planteurs d'étendre un peu leurs cultures de betteraves sucrières. Les *cultures maraîchères* ont bénéficié du début précoce de la végétation si bien que l'offre de légumes du pays a commencé plus tôt et elle a pu être échelonnée comme les intéressés le souhaitaient. Jusqu'en septembre, la commercialisation a été normale et on n'a pas enregistré d'excédents, sauf pour la salade pommée. Par la suite, les cultures ont souffert du temps frais et humide du mois d'octobre et l'offre de légumes de saison du pays a fortement baissé. Les stocks de légumes de garde recensés le 1er décembre ne laissent pas entrevoir de graves difficultés de mise en valeur. Les rendements des cultures de *pois à battre* ont été extraordinairement élevés.

Malgré une légère réduction des *cultures de fraises* en moyenne du pays, quelques difficultés d'écoulement sont

apparues au Valais et dans la Suisse centrale à la suite des bons rendements. La *récolte des abricots* a été presque entièrement détruite par les gels du mois d'avril. Au lieu des 10 millions de kilos récoltés en moyenne des cinq années 1968-1972, la récolte de 1974 n'a atteint que 1,5 million de kilos environ. Les *cerisiers* qui étaient pleins de promesses lors de la floraison ont eux aussi grandement souffert de plusieurs nuits de gel. En plus le temps pluvieux a contrarié la fécondation. Par la suite, la petite récolte a passé presque complètement au tonneau; les cerises avaient souffert du mauvais temps et la différence de prix était trop faible entre les cerises de table et les cerises à distiller. La cueillette des *pruneaux* a fortement diminué selon les variétés et les régions. Dans le secteur des *fruits à pépins* la récolte a été un peu moins abondante dans les cultures intensives et sensiblement plus faible dans les vergers traditionnels. Pourtant à fin octobre, les stocks de pommes de table du pays étaient à peine de 16 % inférieurs à ceux de l'année précédente; à noter que la part des Golden Delicious a passé à 57 %, celle des Jonathan à 19 % environ (comme en 1973) et celle des pommes Cloche est tombée à 13 %. La récolte des Williams du Va-

lais a été très faible. Les livraisons de *fruits à cidre* ont diminué de moitié par rapport à 1973 et n'ont atteint au total que les quantités relativement faibles de 1972. Au cours de cet hiver, la campagne d'abattage en vue de réduire les effectifs d'arbres se poursuivra pour la dernière fois dans le cadre du programme quinquennal. La *récolte de moût* a été moyenne en 1974. D'après l'état des cultures à la mi-août, on a tablé sur 800 000 hl de moût ce qui représente une baisse d'environ 40 % par rapport à 1973. Au cours de l'automne, le mauvais temps a fait baisser encore les pronostics si bien qu'on ne s'attend plus qu'à une récolte de 755 000 hl. Les prix à la production sont restés inchangés.

Sur le *marché du bois*, les prix des grumes ont atteint un point culminant ce printemps et par la suite ils ont peu à peu baissé du fait que la demande a diminué à la suite de la réduction des activités dans le secteur du bâtiment et de la détente conjoncturelle. La demande de bois à papier est restée vive ce qui a provoqué une majoration de prix pour ce genre de bois cet automne tandis que dans les autres catégories de grumes, les producteurs se sont contentés de maintenir plus ou moins les anciens prix.

Labours printaniers d'autrefois



Les résultats provisoires du recensement fédéral du bétail d'avril 1974 indiquent que le troupeau bovin comptait au total 1,97 million de pièces, soit un accroissement de 3,2 % en l'espace d'une année. Le nombre de vaches a passé à 900 400 pièces, ce qui représente une augmentation de 1,3 % ou de 11 300 têtes. L'effectif des moutons s'est également accru de même que l'effectif des chevaux, ce qui ne s'était plus produit depuis de nombreuses années. En revanche, le nombre des porcs et des poules a diminué.

En automne, en particulier du fait de la situation tendue dans le secteur du lait et du bétail de boucherie, les perspectives n'ont guère été favorables en ce qui concerne l'écoulement du bétail de rente et d'élevage. En fait, les animaux de bonne productivité se sont assez bien écoulés jusqu'au début de la période de mauvais temps. Le marasme économique régnant en Italie s'est répercuté sur les exportations de bétail, les difficultés ayant été accompagnées à partir du début de mai par le dépôt à l'importation décrété pour une certaine période. Jusqu'à la fin octobre, il ne fut possible d'exporter qu'environ 4300 animaux de rente et d'élevage, alors qu'on en exporta environ 7400 au cours de la même période de 1973.

Pour l'année en revue, les abattages de gros bétail (génisses, bœufs, taureaux, vaches) ont fourni une quantité de viande d'environ 25 % supérieure à celle de l'année précédente. En ce qui concerne la viande de porc, la production sera plus élevée de 1 % environ tandis que la production de viande de veau enregistrera une baisse d'environ 1 % par rapport à 1973. Certes, il a été possible d'obtenir en moyenne un prix relativement plus élevé qu'au cours de l'année précédente; cependant, les prix indicatifs moyens fixés par le Conseil fédéral pour le mois de mai n'ont pu être réalisés. Par rapport à la période correspondante de 1973, la consommation de viande de porc s'est accrue pour les neuf premiers mois de 1,3 %, celle de viande de bœuf et de veau a cependant régressé de 2,6 %, respectivement de 10,7 %.

Si on les compare à celles de la période correspondante de l'année précédente, les livraisons de lait se sont accrues de 5,3 % au cours du premier semestre et elles ont régressé d'à peu près 1 % pendant le second semestre.

Etant donné la tendance à la baisse qui s'est manifestée au cours du second semestre, la quantité totale de lait commercial s'élèvera pour l'année civile à 27,5 millions de quintaux alors qu'elle était de 27,6 millions de quintaux pour l'exercice laitier 1973-1974 (du 1er novembre au 31 octobre). Vu que la quantité de base fixée à 27 millions de quintaux par le Conseil fédéral allait être dépassée, la discussion sur l'éventualité d'un contingentement s'intensifia au cours de l'année.

La production d'œufs a été plus faible en 1974 qu'au cours de l'année précédente. En revanche, le chiffre d'affaires relatif à la volaille grasse s'est accru.

Après trois années où ils enregistrèrent une production de miel modeste, les apiculteurs ont enfin pu être satisfaits en 1974 de la production de leurs colonies. Dans le rayon d'activité de la Société d'apiculture de Suisse alémanique, le rendement par colonie a atteint 15,7 kg de miel contre 4,8 kg en moyenne des années 1971 à 1973. Ce rendement élevé a permis d'alléger quelque peu la situation des apiculteurs qui devenait petit à petit intolérable par suite de l'augmentation considérable du prix du sucre.

Comme l'année précédente, le Conseil fédéral a décidé des prix agricoles de 1974 pour le 1er janvier. Malheureusement, il ne satisfait pas aux demandes de l'Union suisse des paysans. C'est pourquoi l'USP présenta de nouvelles demandes pour le 1er mai, demandes qui furent pratiquement satisfaites entièrement, ce qui permit d'apaiser quelque peu l'agitation et l'incertitude qui se firent jour au cours des premiers mois de 1974. Entre-temps, la situation sur le plan des coûts s'est détériorée à nouveau massivement dans l'agriculture, que ce soit du fait de la toute récente augmentation des prix des engrais et des produits antiparasitaires ou du fait de la forte majoration des taux hypothécaires. Après une étude approfondie de la situation, l'Union suisse des paysans s'est adressée le 30 septembre au Conseil fédéral pour lui communiquer que de nouvelles revendications de prix seraient présentées pour le 1er mai.

Selon les estimations provisoires du rendement brut épuré de la production agricole la production végétale aurait subi une diminution de 5,4 %, étant

donné que les récoltes de moût et de fruits ont été relativement faibles. En revanche, étant donné les prix relativement plus élevés pour le lait et pour les porcs et du fait du nombre plus important d'abattages de gros bétail, le rendement brut épuré de la production animale devrait s'être accru de 10 %. Le rendement brut épuré total passerait de 5,9 milliards de francs en 1973 (résultat définitif) à 6,3 milliards de francs en 1974 (résultat provisoire). Sur le plan des coûts, le taux d'accroissement a toutefois été encore plus élevé, puisque l'indice des prix des moyens de production agricoles s'est accru, entre fin octobre 1973 et fin octobre 1974, de 16,9 %.

Sur le plan législatif, il convient de mentionner la mise en vigueur au 1er avril des nouvelles dispositions sur les allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux petits paysans. Cette révision a porté les allocations pour enfant de 30 à 50 francs par mois en plaine et de 35 à 60 francs en régions de montagne.

Par la loi fédérale du 28 juin 1974 sur les contributions aux frais des détenteurs de bétail bovin en régions de montagne et dans la zone préalpine des collines, les contributions versées par exploitation pour les quinze premières unités de gros bétail ont été relevées avec effet rétroactif au 1er janvier 1974. Par son ordonnance du 9 juillet 1974, le Conseil fédéral a également soumis l'agriculture et la sylviculture aux mesures limitatives concernant les étrangers exerçant une activité lucrative. De ce fait, les problèmes que durent affronter les exploitations agricoles et sylvicoles occupant de la main-d'œuvre étrangère ne furent guère faciles à résoudre. Il convient cependant de noter qu'étant donné l'incertitude actuelle sur le plan économique, les ouvriers suisses seront probablement plus nombreux à reprendre du service dans l'agriculture. Après avoir discuté durant deux ans de la loi sur l'aménagement du territoire, les Chambres fédérales ont mis un point final à leurs travaux le 4 octobre 1974. Bien que toutes les aspirations de l'agriculture n'aient pu être réalisées, il a été tenu compte d'importantes demandes, de sorte qu'une occupation rationnelle du territoire et une utilisation judicieuse du sol devraient être possibles.

Union suisse des paysans, Brougg

Communiqués de l'Association suisse des banquiers

Emission d'une nouvelle série de billets de banque suisses / Format

La Banque nationale suisse prépare, comme vous le savez certainement, l'émission d'une nouvelle série de billets de banque (série VI). Elle nous communique à ce propos que c'est en 1976 probablement que sera émis le premier billet de cette série, le billet de 100 francs. Les autres billets suivront à intervalles d'une année. Les dates exactes des émissions ne sont bien entendu pas encore fixées. Cependant, la Banque d'émission a souhaité vous faire connaître par notre intermédiaire, les formats définitifs des billets afin que vous soyez renseignés à temps et que vous puissiez prendre les dispositions nécessaires.

Valeur	Format
10 francs	137 × 66 mm
20 francs	148 × 70 mm
50 francs	159 × 74 mm
100 francs	170 × 78 mm
500 francs	181 × 82 mm
1000 francs	192 × 86 mm

Circ. No 5510/1975 aux banques membres.

Mise hors circulation de billets de banque utilisés pour le paiement d'une rançon No 5515

Par notre circulaire No 5383 du 13 août 1974, chiffre 2, nous annonçons qu'une rançon de 1 500 000 fr. français a été payée à Fort-de-France

LE MESSAGER RAIFFEISEN

Rédacteur responsable :

Paul Puipe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Administration, service des abonnements :

Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Impression :

Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

Règle des annonces :

Annonces Suisses S.A., Saint-Gall et succursales

Abonnements

- a) obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires) fr. 13.—
- b) facultatifs fr. 8.—
- c) privés fr. 12.—

(Martinique) à la suite de la disparition d'Anne-Marie Albert. La rançon était composée de 15 000 billets de 100 francs français, neufs, émis par l'« Institut d'émission des départements d'outre-mer ». Ces billets portent les numéros de série B 3 et les numéros 5.100.001-5.115.000.

Selon une communication d'Interpol Paris BCN, le Gouvernement français a décidé, depuis janvier 1975, que les *billets de banque de l'« Institut d'émission*

de la France d'outre-mer » n'auront plus pouvoir libérateur dès le 1er avril 1975 et devront être échangés contre des billets de banque émis par la « Banque de France ».

Il y a lieu par conséquent de veiller attentivement au change de billets de banque émis par l'« Institut d'émission de la France d'outre-mer », étant donné que ces billets devraient être échangés dès que possible par les propriétaires. Interpol Suisse demande que tout indice ou constatation lui soit communiqué par télex (télex No 32142y).
4.2.1975

Augmentation de l'impôt anticipé

Opposition des banques

(cb) L'Association suisse des banquiers s'oppose à un relèvement de l'impôt anticipé de 30 % à 35 %. Elle craint qu'un impôt aussi élevé découragerait les investissements en Suisse, avant tout de la part des étrangers, pour qui cet impôt représente une charge définitive. De plus la mesure prévue entraînerait une charge supplémentaire intolérable pour l'épargnant déjà pénalisé par l'inflation.

Les deux buts de l'impôt anticipé

L'opinion de considérer l'impôt anticipé — donc également l'augmentation proposée du taux — uniquement comme une taxe à la fraude fiscale est fautive. Le deuxième but de l'impôt anticipé consiste à faire acquitter par les étrangers, au moyen de cet impôt à la source, une contrepartie équivalant aux avantages retirés de leurs placements en Suisse. Pour les investisseurs domiciliés à l'étranger, l'impôt anticipé constitue une charge fiscale définitive. Font exception les rétrocessions accordées dans le cadre des accords évitant la double imposition. Le nombre de tels accords est cependant restreint. On ne tient souvent pas assez compte du second but de l'impôt anticipé bien qu'une grande part des recettes de l'impôt à la source de la Confédération provienne des prélèvements sur le revenu des capitaux étrangers. Un impôt à la source trop fort freinerait l'afflux de capitaux étrangers.

Le taux d'impôt anticipé de 30 % n'est dépassé par pratiquement aucun pays industrialisé. De plus, dans maint pays, l'impôt à la source est prélevé sur

bien moins de revenus qu'en Suisse. Ainsi par exemple, dans la plupart des pays, les intérêts bancaires ne sont pas soumis à l'impôt à la source. En outre, les taux d'intérêts offerts à l'étranger sont considérablement plus attractifs. Une imposition à la source plus élevée détériorerait par conséquent la situation de notre pays sur le plan international et il faudrait craindre un désintérêt des investisseurs étrangers pour la Suisse. Le besoin extrêmement pressant en capitaux devant lequel notre pays sera placé dans un proche avenir plaide effectivement contre ces mesures qui pourraient influencer l'investissement de capitaux étrangers en Suisse.

L'épargnant encore plus pénalisé ?

Une augmentation de l'impôt à la source constituerait finalement une atteinte supplémentaire à l'épargnant. L'impôt anticipé lui est, il est vrai, déduit du montant de la taxation ordinaire. L'épargnant doit cependant mettre à disposition de l'Etat durant plusieurs mois, sans intérêt, une grande part des revenus de son capital. Alors qu'il est déjà défavorisé par les taux actuels d'inflation et que certains pays paient même des primes pour favoriser l'épargne, il serait peu judicieux de pénaliser encore plus l'épargnant en Suisse pour un comportement qui va dans l'intérêt général de l'économie.

Ndlr. — Même si le vote surprenant du Conseil national du 30 janvier dernier en faveur de l'augmentation de 30 à 35 % du taux de l'impôt anticipé prive ce sujet d'une partie de son actualité, nous tenons à publier le point de vue de l'ASSB, qui est le nôtre aussi.

-pp-

Les taux des anciennes hypothèques doivent être relevés

(cb) La légère extension de la masse monétaire et l'assouplissement partiel de l'arrêté sur le crédit décidés au début du mois de janvier ne suffiront pas à stimuler le secteur de la construction dans la mesure souhaitée. Pour obtenir une normalisation de ce marché, la condition la plus importante demeure, après comme avant, la correction des taux trop bas des anciennes hypothèques.

Politique restrictive de la monnaie et du crédit

Par les décisions prises au début de janvier en matière de politique monétaire et du crédit, le Conseil fédéral et la Banque nationale ont confirmé leur

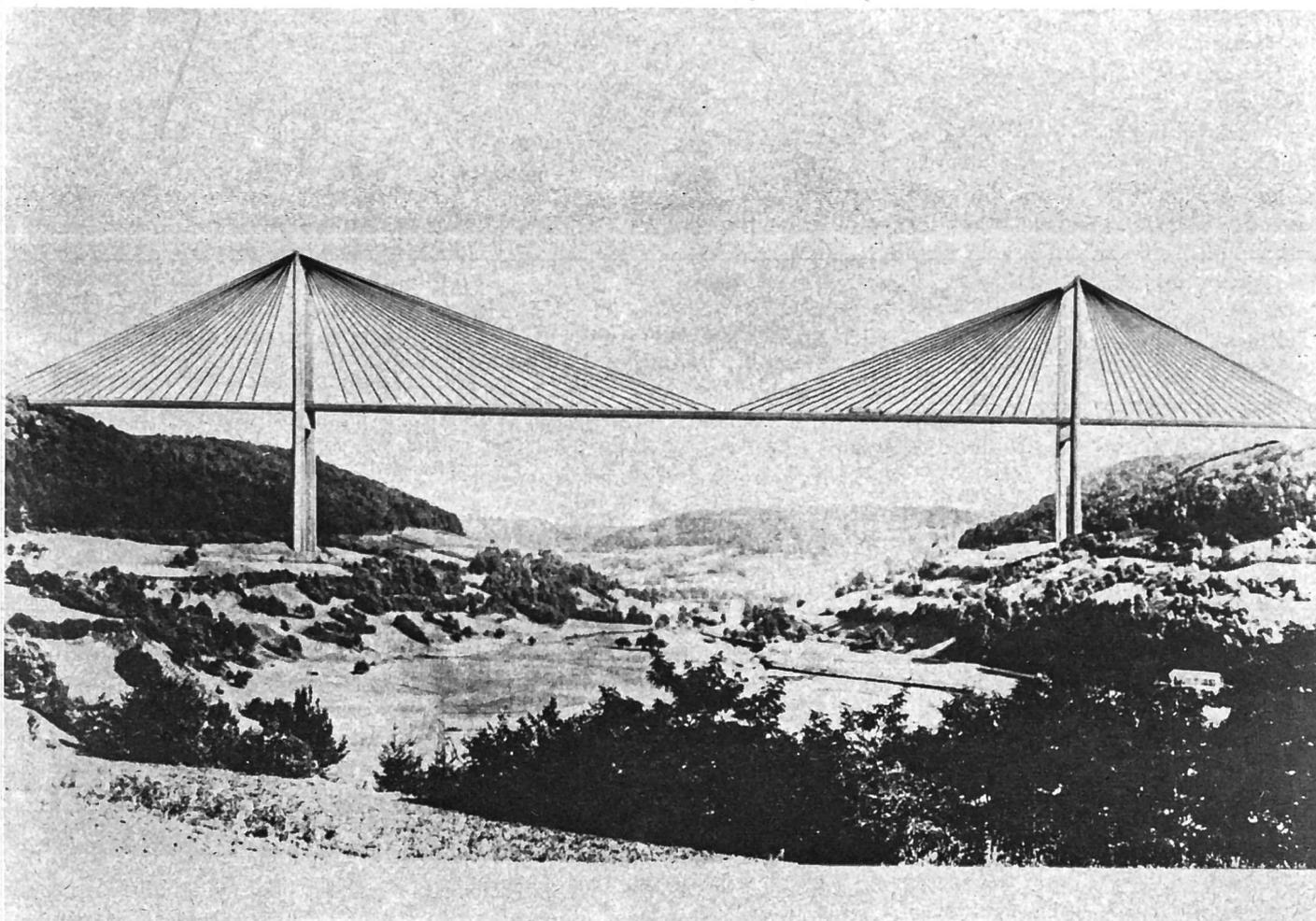
volonté de persévérer dans leur politique restrictive. Le côté satisfaisant des mesures prises est avant tout qu'en assouplissant les restrictions de crédit les autorités ont donné à entendre qu'elles n'attribuent plus à cet instrument la même importance que naguère. Il est heureux également que la nouvelle réglementation ait fait disparaître le contingent spécial.

Construction : assurer le financement

La construction de logements d'intérêt public est désormais exclue des restrictions de même que, sur demande, la construction de logements non luxueux ainsi que les travaux d'équipe-

ment. Cela signifie certes une concession au secteur de la construction, menacé de crise. Il ne faut toutefois pas en attendre des miracles. Premièrement, les difficultés de l'industrie de la construction sont avant tout de caractère structurel et non pas conjoncturel. Secondement, le recul des recettes fiscales, dû à des motifs conjoncturels, amènera probablement les pouvoirs publics à réduire leurs investissements d'infrastructure. De plus, les moyens de financement demeurent restreints. L'augmentation prévue de la masse monétaire (billets en circulation plus avoirs à vue) de 6 % ne suffit même pas à compenser le taux de renchérissement évalué pour 1975; il en résulte par conséquent une contraction en valeur réelle.

Au resserrement de la masse monétaire s'ajoute encore, comme facteur



Grand pont suspendu pour l'autoroute

Stuttgart (DaD). — Le pont qui enjambrera la vallée du Kocher (la photo représente une maquette du projet) sera probablement le plus grand pont d'Europe en 1980. La chaussée de l'autoroute reliant Nuremberg à Heilbronn passera à 120 m au-dessus du fleuve, soutenue par deux double-pylones de 242 m de haut. Longueur du tablier : 648 m. Longueur totale de l'ouvrage : 1128 m. Les travaux doivent commencer à la fin de l'été 1975, pour se terminer fin 1979. Coût du projet : 100 millions de marks. Grâce à cette nouvelle conception (la chaussée soutenue par des câbles d'acier de 10 cm de diamètre et située très haut au-dessus du lit du fleuve, ainsi que la grande portée de l'ouvrage) on respectera largement le paysage naturel.

bka (Flash sur l'Allemagne)

dominant, le gel des taux des anciennes hypothèques ordonné par les autorités. Cette combinaison empêche un afflux suffisant de fonds permettant le financement des projets de construction. Cependant, si une diminution de la demande en capitaux pesait sur le niveau de l'intérêt, il en résulterait un effet positif sur le financement des projets de construction. Cet espoir semble faible dans un avenir proche, surtout si la Banque nationale maintient sa politique restrictive. Il est donc d'autant plus urgent que le préposé à la surveillance des prix laisse agir les taux hypothécaires.

Sombre dimanche pour nos modestes Caisses Raiffeisen

Le 23 février, un de nos quotidiens romands annonçait qu'en accord avec le Conseil fédéral le préposé à la surveillance des prix a refusé de concéder une augmentation des taux hypothécaires au 1er juillet pour les immeubles locatifs non luxueux et les bâtiments agricoles.

-pp-

Pensée

Pour grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes.

Corneille

morale en matière fiscale y accuse aussi une sensible baisse. Cela est possible, mais ce n'est pas en pressurant quelques privilégiés pour assurer la couverture de dépenses dont bénéficie la collectivité tout entière que l'on parviendra à l'améliorer. Alors...

Prêts hypothécaires supérieurs à 120 milliards de francs

La Banque nationale suisse estime que l'ordre de grandeur de l'endettement hypothécaire de la Suisse, en 1973, était égal à celui du produit national. Les crédits hypothécaires accordés par les banques s'élevaient en effet à 71 milliards de francs, somme à laquelle il faut ajouter 50 à 60 milliards de prêts hypothécaires accordés par les investisseurs institutionnels : sociétés d'assurances, caisses de pension, particuliers etc.

L'importance de cet endettement explique, sans la justifier entièrement, la retenue de M. Prix dans le secteur des taux hypothécaires. Toutefois, il convient de ne pas oublier que de l'autre côté de la barrière se trouvent les centaines de milliers d'épargnants détenteurs de ces 120 milliards. Ils ont, eux aussi, droit à quelques égards. Car, comme l'affirmait notre directeur, M. A. Edelmann, dans l'éditorial de janvier 1973 du « Messenger » : l'épargnant a bel et bien été, jusqu'ici, le grand perdant de notre époque inflationniste...

La propriété par étages a le vent en poupe...

Les intéressantes données suivantes ont été puisées dans le « Bulletin Immobilier », paraissant à Lausanne :

Succès de la propriété par étages

Les 281 autorisations, pour lesquelles une surface est indiquée, ont porté sur un total de 216 hectares. Les acquéreurs s'intéressaient principalement à des biens-fonds industriels (un tiers de la superficie totale indiquée ci-dessus), à des maisons d'habitation (un quart) et au terrain à bâtir (environ un cinquième).

Au cours des 13 ans qui ont suivi l'entrée en vigueur de l'arrêté fédéral de 1961, les autorités ont accordé quelque 27 500 autorisations (dont plus de 11 000 pour des propriétés par étages) et en ont refusé près de 1800 (environ 7 %). Les immeubles en question correspondent à un prix total de 4,5 mil-

Que se passe-t-il ?

Petite revue de la presse...

A bon entendeur salut...

a) A nos Caisses Raiffeisen d'abord...

On sait qu'au cours du dernier trimestre de l'an dernier, la maison Denner avait introduit un compte-client, avec une garantie d'intérêt de 10 %. Pour chaque achat de marchandises de 25 francs le client recevait un bulletin de versement postal donnant droit à un dépôt de 100 francs. Bien avant Noël déjà un communiqué de presse nous apprenait que le montant maximum de 10 millions de francs prévu pour ce genre de placement était atteint, ce qui obligeait le conseil d'administration à suspendre la remise des bulletins de versement. Avec le sens des affaires qui caractérise cette entreprise, il était toutefois précisé que les clients encore en possession de bulletins verts non utilisés pouvaient, jusqu'au 31 décembre 1974, constituer les dépôts auxquels ils donnaient droit.

Sans commettre d'excès qui seraient susceptibles de ternir leur image de marque, nos Caisses Raiffeisen ne doivent pas hésiter à offrir à leurs déposants les conditions recommandées dans

les récentes circulaires de l'Union suisse, cela même si l'adaptation des taux débiteurs est momentanément bloquée par le préposé à la surveillance des prix. Il y va du maintien d'avoirs auxquels elles ne peuvent pas renoncer à la légère au moment où le ralentissement de la formation de l'épargne bancaire classique les oblige à puiser largement dans leurs réserves de liquidités.

b) Aux partisans de l'impôt sur la richesse et du tour de vis fiscal unilatéral (selon la devise : faire casquer ceux qui ont...)

Les contribuables aisés émigrent...

Cela se passe pour le moment en Hollande, mais nous pouvons en prendre de la graine. En 1973, 254 Hollandais, détenteurs d'une fortune globale de plus de 410 millions de francs suisses, ont quitté leur pays. La plupart d'entre eux élirent domicile en Belgique, les autres s'éparpillant en Suisse (pour le moment du moins) en Espagne, en Italie ou sous d'autres cieux plus cléments.

Ce mouvement migratoire ne se limite pas aux particuliers. Nombreuses seraient aussi les entreprises industrielles qui allèrent tenter leur chance ailleurs. Les statistiques en donnent la preuve : en 1973, 226 entreprises industrielles hollandaises se réfugièrent en Belgique, la pression fiscale étant plus légère au pays du roi Baudoin. Principal motif à l'appui : en Hollande, les limites d'une imposition raisonnable sont franchies. On rétorquera que la

Tabacs

	et cigares	le kg.
Tabac populaire		12.90
« Bureglück »		13.90
« Montagnard »		15.90
100 Brissagos		31.—
200 Habana		29.30

Von Arx - Tabacs
5013 Niedergösgen
(Soleure)

Tél. (064) 41 19 85

Retour en cas de non-convenance.

liards de francs, dont 2,8 milliards pour des propriétés par étages et des maisons d'habitation, un peu plus de 600 millions pour du terrain à bâtir et autant pour des biens-fonds industriels.

Les immeubles dont la vente a été autorisée représentent une surface totale de 3765 hectares; celle-ci comprend 1679 hectares de terrain à bâtir, 888 hectares de parcelles agricoles et de forêts, 690 hectares occupés par des maisons d'habitation et 507 hectares de biens-fonds industriels.

Parmi les principaux groupes d'acheteurs, il y a les ressortissants de la République fédérale d'Allemagne (822 autorisations ou 57 % du total), les Français et les Italiens (147 autorisations ou 10 % dans les deux cas), puis les Belges (96 ou 7 %) et les Britanniques (57 ou 4 %). Les Allemands étaient disposés à payer 108 millions de francs pour les immeubles qu'ils avaient en vue, les Italiens 22 millions, les Français 17, les Belges 14 et les Britanniques 8. On a cédé 80 hectares à des personnes physiques (dont les quatre cinquièmes aux seuls Français) et 137 hectares à des personnes morales, une superficie particulièrement impor-

tante allant à des sociétés qui ont leur siège en Suisse ou en France. Le Bureau fédéral de statistique relève que les mutations ont été peu nombreuses en 1973, puisque à peine un quart des transferts autorisés sont devenus effectifs. (i.p.)

Si cette vogue fait le beurre des vendeurs, entrepreneurs, artisans et autres artistes de la truellerie et du pinceau, elle n'en a pas moins eu pour conséquence de faire grimper les prix des terrains et des immeubles bâtis, à tel point que l'un des buts visés par la législation de 1961 n'est pas atteint : pour l'ouvrier et l'employé, chargés de famille, l'accession à la copropriété doit être renvoyée aux calendes grecques.

Le « Bonjour » cesse de paraître

Donc à peine six mois après le lancement de son nouveau magazine satirique deuxième formule, M. Qui-vous-savez a dû prendre la décision d'abandonner sa publication.

Il ne nous appartient pas de porter un jugement en l'occurrence.

Nous avons toutefois lu, non sans déplaisir, que cet abandon était dû non seulement à des raisons financières, mais encore (et nous pensons surtout) au « travail rédactionnel considérable » imposé à l'éditeur-rédacteur par la production de son journal.

Nous ne connaissons pas la puissance de travail du Jack en question, mais nous le comprenons. Même un modeste mensuel exige énormément de travail, d'études, de recherches. Il cause parfois des nuits d'insomnie (si, si...) au pauvre rédacteur solitaire qui, cinq jours avant la date fatidique de la clôture de la rédaction, se rend subitement compte qu'il lui manque au moins dix pages de textes dactylographiés sur feuilles de format A 4.

Ceci dit aussi *au courageux anonyme* qui nous a retourné le numéro de décembre 1974 en nous rendant attentif à une faute grave : en page 261, à la huitième ligne de la troisième colonne, nous avons laissé passer 1974 alors qu'il s'agissait de 1975. Nous ne nous en remettrons pas !

-pp-

Le coin du français

Le participe (8) :

Récapitulation des cas du participe passé

Pour terminer — enfin ! — ces chroniques consacrées au participe, les lecteurs du « Messenger » me permettront de récapituler, en présentant des exemples qui se rapportent aux différentes règles du participe passé traitées précédemment.

1. *Sans auxiliaire* : « Arrivés au sommet, nous nous sommes assis. Elles sont toutes mariées, *excepté* la cadette. Elles sont toutes mariées, la cadette *exceptée* ».

2. *Avec être* : « La jeune fille est tombée. Monsieur le Juge, vous êtes convaincu... »

3. *Avec avoir* : « Elles ont travaillé toute la nuit ». Ces livres nous ont plu. Quelles nouvelles avez-vous entendues ? Ces garçons, je les ai déjà vus. Les pantalons que j'ai achetés... »

4. *Cas spéciaux* : « Les chaleurs qu'il

a fait ont nui aux récoltes. Les cinq kilos que ce colis a pesé. Les colis que j'ai pesés. Les chansons que j'ai entendues chanter. Les femmes que j'ai entendues chanter. Quelle peine il a eue à la décider. Les obstacles que nous avons eus à vaincre. J'ai acheté tous les livres que j'ai pu. Je les ai crus tout-puissants. De ces livres, combien en avez-vous lus ? Cette maison n'est pas aussi chère que je l'avais cru. Une partie des frais que j'ai assumés. La partie des frais que j'ai assumée. Le peu de fruits que nous avons récoltés nous ont suffi pour l'hiver. Le peu de confiance qu'il m'a témoigné m'a fait beaucoup de peine ».

5. *Verbe essentiellement pronominal* : « Elle s'est souvenue de ses vacances. Nous nous sommes aperçus de notre erreur ».

6. *Verbe accidentellement pronominal* : « Elle s'est lavée. Elle s'est lavé les mains. Ils se sont dit des injures. Ils se sont écrit. Les lettres qu'ils se sont

écrites. Ils se les sont écrites. Que d'hommes se sont craints, déplu, détestés, bais, menti, trompés, nui (Thomas). Elle s'est laissée mourir de faim. Nous nous sommes fait voler ».

P.S. Certains lecteurs pensent peut-être qu'il est inutile de consacrer tant de temps à répéter des règles que chacun a apprises à l'école. Les connaît-on vraiment ? Hélas ! La lecture attentive des journaux et même des revues permet d'en douter. Voici les fautes d'accord de participes que j'ai relevées ces dernières semaines dans des revues et des journaux romands ou français :

« Les évêques se sont demandés (!) s'il ne serait pas préférable (au lieu de demandé). La métaphysique s'est emparé (!) de l'interprétation du langage (emparée). De nombreux travailleurs étrangers se sont donnés (!) rendez-vous à Genève (donné). La longue

Pour tous vos imprimés



Grafipress
Av. de Longemalle 9
1020 Renens

guerre que se sont *livré* (!) M. Nixon et le Congrès (*livrée*). Voici les condamnations que ces vols leur ont *valu* (!) (*values*). Toutes les réformes que je vous ai *promis* (!) (*promises*). La déclaration des candidats doit être *fait*

(!) (*faite*). Nombre de ceux qui se sont *succédés* (!) à la Maison Blanche (*succédé*). Le Garde des Sceaux les a *rassuré* (!) en leur indiquant (*ras-surés*) ».

Ov

Stock d'horaires scolaires à liquider pour le prix de 3 centimes pièce

Un moyen de réclame bon marché, qui rappellera chaque jour aux Raiffeisenistes en herbe l'existence de la

CAISSE RAIFFEISEN LOCALE

Passer les commandes au Service des fournitures, en indiquant tout simplement :

... horaires scolaires à 3 centimes.

Le secrétariat de l'Union

seconds, surtout lorsque les impôts sont calculés sur une progression à froid, donc doublement désavantageuse pour la première catégorie de citoyens.

D'autre part, un employé de l'Etat ne risque pas d'être mis au chômage. Sa place est « à vie ». Les autres sont à la merci de cette minorité dirigeante qui favorise les fonctionnaires, parce que, de plus en plus, la manne financière passe par ces fonctionnaires et la soupape de sûreté d'une entreprise, surtout si elle est grande, c'est la main-d'œuvre.

Je pense aussi que les promesses de nos édiles pour favoriser le petit Suisse au point de vue emploi ne sont que des ronds dans l'eau, puisque, à Genève seulement, on demande un plafonnement des frontaliers à 24 500, le chiffre enregistré à fin septembre... Où donc est la soupape ? Car j'irai plus loin, je savais, avant le 20 octobre, que 40 000 saisonniers étaient DÉJÀ PARTIS. Comment cela se fait-il que l'on vienne nous servir ces départs à fin novembre ?

Cher « Messenger Raiffeisen », il y a beaucoup de citoyens compétents qui lisent votre TRÈS intéressant journal, y en aurait-il qui pourraient répondre à ces questions ?

-mm-

NDRL — Reprenant la déclaration classique de la plupart des journaux du pays, nous dirons d'abord que les articles paraissant sous cette rubrique n'engagent que leurs auteurs. Nous savons aussi que la communication de notre correspondant occasionnel n'emballera pas tous nos lecteurs. Nous avons cependant la conviction qu'il est salutaire de laisser dire tout haut, une fois au moins, ce que de nombreux citoyens et citoyennes pensent tout bas. Voir ou revoir les résultats de la consultation populaire du 8 décembre 1974.

-pp-

Pensée

La fraternité humaine est une chose qui ne se prêche pas. On l'enseigne en la pratiquant.

Antoine de Saint-Exupéry

Tribune du lecteur

Nous, l'Etat...

Je voudrais revenir à l'article de M. A. Edelman dans votre journal de décembre, et je dois dire que sa phrase « Nous formons ces communautés, nous prenons toutes les décisions importantes concernant leurs devoirs et leurs besoins financiers » en parlant de NOS communes, m'a fait réfléchir.

Nous disons l'Etat, c'est nous. Comment se fait-il alors qu'une fois nos délégués en place, ils ne sont plus « nous », et pourquoi y a-t-il un malaise général entre l'Etat et les citoyens ? Je devrais dire une majorité de citoyens, car ceux-ci sont nombreux à dépendre d'une minorité dirigeante... Est-ce que cette minorité aura toujours gain de cause ? De toutes façons, cette minorité qui tient les cordons de la bourse a besoin de l'autre majorité à faible poids d'or, mais à grande capacité économique. N'ayez crainte, je ne vais pas prêcher le marxisme, mais simplement essayer d'y voir clair.

Par exemple à fin 1974, les mass media à l'ordre du pouvoir (après tout appelons un chat, un chat) nous affirment qu'il n'y a PAS de crise. On nous dit même qu'il n'y a pas de chômeurs, alors que dans mes nombreuses connaissances il y a déjà 150 personnes, ce qui fait réfléchir au carré de l'hypoténuse. Bref, à fin 1974 dis-je, TOUTE la métallurgie décide de n'augmenter TOUS les salaires, les plus bas comme les plus hauts, que de 5 %. Or, à la même date, TOUS les fonctionnaires ont une augmentation de salaire de 12,45 % qui passe sous une loi imprimée en première page de la « Feuille des avis officiels ». Comment voulez-vous qu'il n'y ait pas griefs et jalousie entre les citoyens d'une même commune ?

Les uns voient leur salaire diminuer de 7,45 % pour 1975, les autres ont le même pouvoir d'achat, et ce sont les premiers qui doivent faire vivre les

Bilan de la Banque centrale de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen au 31 décembre 1974 (72^e exercice)

Actifs	fr.	Passifs	fr.
Caisse, compte de virement et compte de chèques postaux	58 458 090.90	Engagements en banque à vue	607 178.41
Avoirs en banque à vue	662 246.97	Avoirs des Caisses Raiffeisen affiliées à vue	336 321 826.85
Avoirs en banque à terme dont fr. 166 000 000.— échéant dans un délai de 90 jours	288 000 000.—	Avoirs des Caisses Raiffeisen affiliées à terme	1 190 598 994.60
Avances aux Caisses Raiffeisen affiliées	113 149 540.54	Créanciers à vue	14 186 171.91
Effets de change et papiers monétaires dont fr. 22 800 000.— de bons du trésor et rescriptions	34 085 396.25	Créanciers à terme dont fr. 3 888 809.— échéant dans un délai de 90 jours	6 866 771.10
Comptes courants débiteurs en blanc	6 374 517.65	Dépôts d'épargne	38 121 609.41
Comptes courants débiteurs gagés dont fr. 31 036 613.85 garantis par hypothèques	38 032 654.40	Carnets de dépôts et de placement	10 559 459.50
Avances et prêts à terme fixe gagés dont fr. 2 840 251.20 garantis par hypothèques	4 885 289.55	Obligations de caisse	31 328 000.—
Crédits en compte courant et prêts à des collectivités de droit public	302 603 414.99	Prêts sur lettres de gage	4 000 000.—
Placements hypothécaires	331 535 869.45	Acceptations et billets à ordre	—.—
Fonds publics et titres	521 174 000.—	Autres passifs	26 458 695.07
Participations permanentes	1 090 021.—	<i>Fonds propres *</i>	
Immeubles à l'usage de la banque	11 400 000.—	Parts sociales	fr. 60 000 000.—
Autres immeubles	1 063 474.50	Réserves	fr. 19 000 000.—
Autres actifs	25 691 754.05	Solde du compte de profits et pertes fr. 157 563.40	79 157 563.40
Total du bilan	<u>1 738 206 270.25</u>	Total du bilan	<u>1 738 206 270.25</u>

Avals et engagements par cautionnement	47 011 453.50
Capital non libéré sur actions	1 375 250.—
Actifs à l'étranger (Avoirs en banque à vue)	22 439.65

* Avec les fr. 60 000 000.— que représente pour les Caisses affiliées l'obligation d'effectuer au besoin des versements supplémentaires selon l'article 9 des statuts, le capital de garantie s'élève à fr. 139 157 563.40.

Compte de profits et pertes pour 1974

Produits	fr.	Charges	fr.
Intérêts créanciers	72 031 856.10	Intérêts débiteurs	72 466 520.61
Produit des effets de change et des papiers monétaires	1 787 652.96	Organes de l'Union et personnel de la Banque centrale	2 222 694.40
Produit des commissions	1 306 847.49	Personnel, frais de voyage et autres frais de l'Office de révision	3 598 852.79
Produit des opérations sur devises et sur métaux précieux	201 872.42	Contributions aux institutions de prévoyance pour le personnel	937 896.35
Produit des titres	13 544 630.67	Frais généraux et de bureau, congrès, Caisse centrale	720 374.91
Produit des participations permanentes	135 916.45	Impôts	2 513 764.70
Divers	38 470.04	Amortissements sur le mobilier, les immeubles et provisions	3 378 866.45
Emoluments de révision	1 015 286.55	Bénéfice net	4 223 562.47
	<u>90 062 532.68</u>		<u>90 062 532.68</u>
Répartition proposée du bénéfice		Bénéfice net	
Intérêts aux parts sociales : 5 % de fr. 54 000 000.— (état au 31 décembre 1973)	2 700 000.—	Solde du compte de profits et pertes	4 223 562.47
Versement au fonds de réserve	1 500 000.—	Solde reporté de l'exercice précédent	134 000.93
Report à compte nouveau	157 563.40	Montant total à disposition de l'assemblée des délégués	<u>4 357 563.40</u>
	<u>4 357 563.40</u>		